

25^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(2-13 mai 2016)

Thaïlande

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mercredi 11 mai 2016 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation thaïlandaise.

La France salue la signature de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées par la Thaïlande.

La France souhaite faire les recommandations suivantes :

- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées;
- Ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Commuer les peines de mort en vue d'abolir la peine capitale ;
- Garantir la protection des libertés d'opinion et d'expression, de la presse, de réunion et d'association ;
- Renforcer la Commission nationale des droits de l'Homme, en accord avec les principes de Paris;
- Donner un statut légal aux réfugiés et demandeurs d'asile ;
- Renforcer la lutte contre la traite des êtres humains ;
- Porter l'âge de responsabilité pénale des mineurs à 12 ans ;

- Retirer la réserve émise à l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

Je vous remercie./.